

Communiqué de presse : La santé ensemble ! **Lancement de la deuxième promotion DU Animateur en Santé communautaire**

Avec une superficie terrestre de 374 km² et une population supérieure à 250 000 d'habitants en 2017, Mayotte compte pour 13% de la population d'Outre-Mer. Le jeune Département possède son modèle particulier de développement fondé sur des caractéristiques démographiques, économiques, géographiques et socio-culturelles.

Les divers indicateurs produits et études menées, mettent tous en exergue des difficultés socio-économiques nettement plus marquées dans notre 101^{ème} Département par rapport aux autres départements.

L'accès à la santé ainsi que sa promotion font partie des services essentiels, et de ce fait une priorité nationale.

Dans une optique de déployer des projets répondant aux besoins spécifiques à la population de Mayotte, l'ARS OI a décliné parmi ses politiques le déploiement des démarches dites communautaires. En d'autres termes, une démarche visant à associer l'ensemble des acteurs concernés dans la construction d'une réponse à la réalité du territoire (les élus, les professionnels de la santé, les habitants-usager-citoyens, les institutions, etc..). Dans les années 1990-2000, l'approche avait déjà été utilisée par la mise en place d'un réseau de « relais communautaires ».

Les défis à relever pour la promotion de la santé à Mayotte

Les différentes mutations sociales et économiques, si elles ne sont pas prises en compte dans la nouvelle stratégie locale de santé entraveront à la réussite d'une meilleure promotion de la santé. L'Institut Renaudot, l'ARS Océan Indien ainsi que leurs différents partenaires doivent tenir compte de nombreux facteurs constatés sur le territoire car ils influents fortement sur les politiques de santé déclinées sur l'île.

L'un des premiers objectifs déclinés par l'ARS OI en termes de démarches communautaires, est de former les acteurs afin de mettre en place un réseau d'animateurs en santé communautaires,

pour disposer d'un ancrage territorial par la présence de référents formés dans cet état d'esprit de démocratie en santé.

L'un des défis majeurs sur le territoire est de permettre à la population, aussi jeune soit-elle, de devenir acteur non seulement de leur parcours, mais aussi acteurs de santé en les associant dans la mise en œuvre des projets relatifs à la promotion de la santé.

De quoi s'agit-il ?

Dans le PRS adopté par l'ARS OI, l'un des enjeux déclinés pour ces prochaines décennies, est de promouvoir la santé communautaire en formant, accompagnant, et sensibilisant les différents acteurs et parties prenantes.

Il s'avère donc que la formation reste un préalable à la mise en œuvre de cette politique stratégique, d'où le renouvellement de la formation DU « Animateur en Santé communautaire ».

Il s'agit donc d'une formation personnalisée et interactive, centrée sur la démarche en santé communautaire à mettre en place par chaque apprenant tout en inculquant les principes et valeurs de la démarche communautaire en santé. Elle dispose d'une architecture propre à la réalité du territoire visant l'acquisition et l'appropriation des savoirs (faire, être, etc...) fondamentaux tels que définis dans la charte des pratiques communautaires. L'objectif étant de renforcer le futur réseau d'animateurs en santé communautaire.

Les objectifs de la formation :

- Recenser et mobiliser les acteurs du territoire sur lesquels il est possible de s'appuyer ;
- Repérer les éléments du contexte d'intervention avec ses atouts et ses faiblesses ;
- Identifier les besoins et les demandes des différents acteurs du territoire ;
- Créer les conditions d'une implication partagée ;
- Construire des objectifs partagés ;
- Mettre en place un suivi partagé.

Déroulement prévu :

4 sessions de formation à travers une pédagogie participative et interactive de 80h au total : concept de « formation-action », et 3 périodes de stage correspondant à 60h de stage.

A qui s'adresse-il ?

Il est accessible à des :

- Professionnels des collectivités locales, déjà impliqués dans des actions collectives ;
- Professionnels de santé, du champ médico-social ou social ;
- Bénévoles, militants d'associations (salariés, volontaires).

Lieu de formation (16 places sont prévues pour cette promotion) : CUFR de Mayotte.

A propos de l'Institut Renaudot !

L'Institut Renaudot est une association loi 1901 qui promeut le développement des démarches communautaires en santé. Par santé, l'Institut Renaudot entend une approche de santé globale, au sens le plus large du terme, et donc en réfléchissant à l'ensemble des déterminants de santé, le champ du social y aillant bien entendu pleinement sa place.

Depuis son origine, en 1981, l'Institut Renaudot s'est impliqué dans les soins de santé primaires¹, leur organisation, leur inscription territoriale et la place de tous les acteurs, en particulier celle des habitants.

Les principes de la démarche communautaire portés par l'Institut Renaudot consistent à associer les personnes qui travaillent sur un territoire, ceux qui y vivent et ceux qui y militent aux décisions qui concernent ce même territoire (les personnes habitant sur le territoire, les professionnels et les élus concernés).

L'Institut est présent sur le territoire depuis 2018.

Adresse sur Mayotte : Résidence jardin créole, Logement B4 – 976000 Mamoudzou.

Contact et information :

Philippe LEFEVRE –

Co-président - Responsable de la formation DU - p.lefevre@institut-renaudot.fr

Hélène ZEITOUN –

Directrice de l'Institut Renaudot – h.zeitoun@institut-renaudot.fr

¹ Documents de référence : disponibles sur le site de [l'Institut Renaudot](http://www.institut-renaudot.fr), [Plaquette MSP](#), [Rapport DGS](#)